



CR réunion 5 : Gouvernance et budget

Un jardin partagé à Auzeville

Date : Jeudi 27 mars 2025 - 18h-20h

Lieu : Mairie d'Auzeville

Participants :

Habitants : 19 personnes présentes :

Katia, Anne, Laura, Elana, Bernard, Guy et Isabelle, Elisabeth, Céline, Ahmed, Isabelle, Guilhem, Sujit, Chrystel, Florence, Romain

Mairie d'Auzeville : Claire Maylié, Alice Mellac

Partageons les jardins : Alice Thouvenin et Alexandre Daussin



Ordre du jour :

- Point sur les avancées et du nouveau plan du jardin
- Travail sur la gouvernance
- Travail sur le budget

PRESENTATION des avancées et du PLAN

Le permis d'aménager a été déposé la semaine dernière.

Le kiosque a été validé par l'architecte.

L'approvisionnement en eau sera assuré par les services techniques. Elle sera acheminée jusqu'au jardin via des tuyaux reliés à différents robinets, selon l'ordre de priorité suivant :

1. Eau de puits
2. Eau de récupération du toit du kiosque
3. Eau de récupération du toit du bâtiment des services techniques
4. Eau de ville (dans un circuit distinct réservé à l'eau potable)

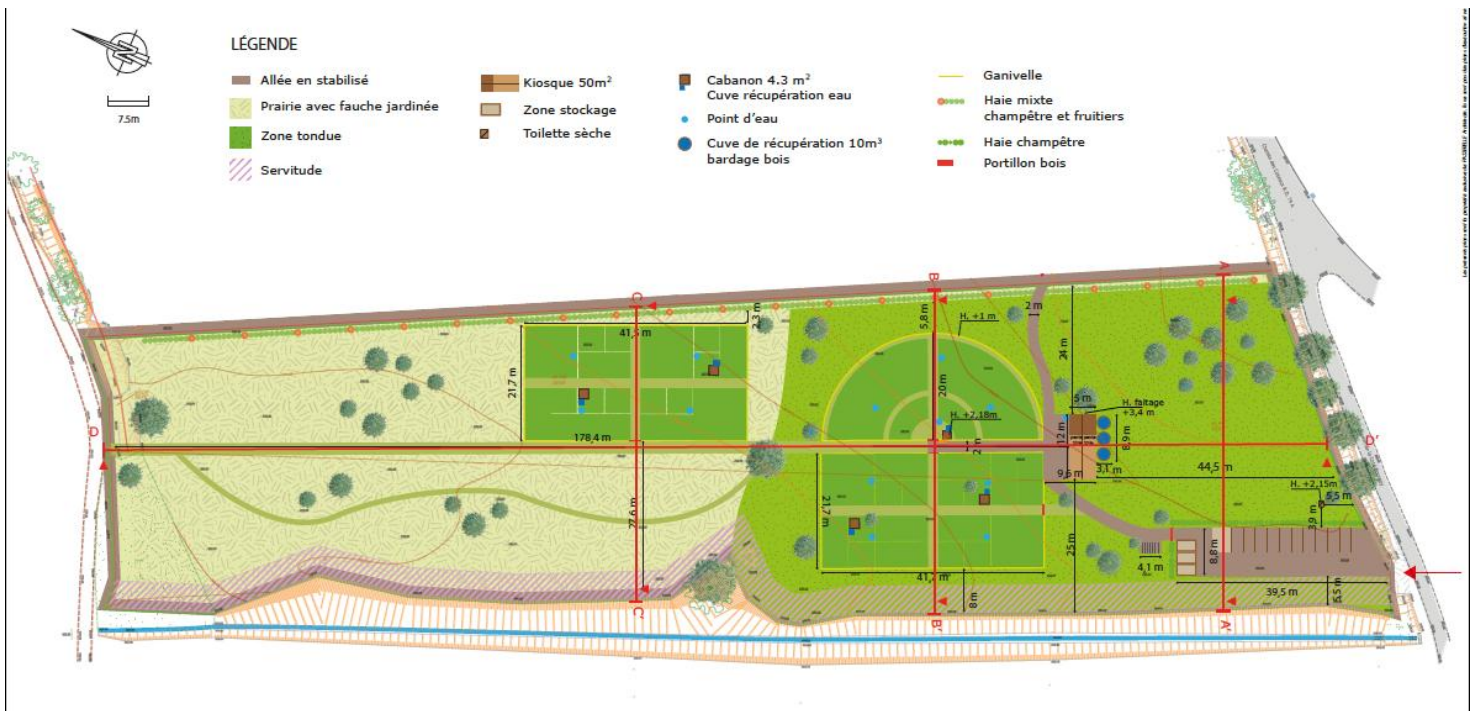
L'électricité sera également disponible au niveau du kiosque.

La ganivelle autour des parcelles pas une priorité d'abord clôture électrique ;

Délais : la livraison du jardin, avec le cabanon et le kiosque, est prévue au plus tard pour le 15 octobre.

En attendant :

- Il est possible de commencer certaines activités sur place et d'apporter une cuve d'eau au jardin.
- Des pommes de terre ont déjà été plantées dans une zone non concernée par les travaux.
- Il est envisageable d'installer une clôture électrique modulable.
- Des expérimentations peuvent être menées pendant cette phase transitoire.

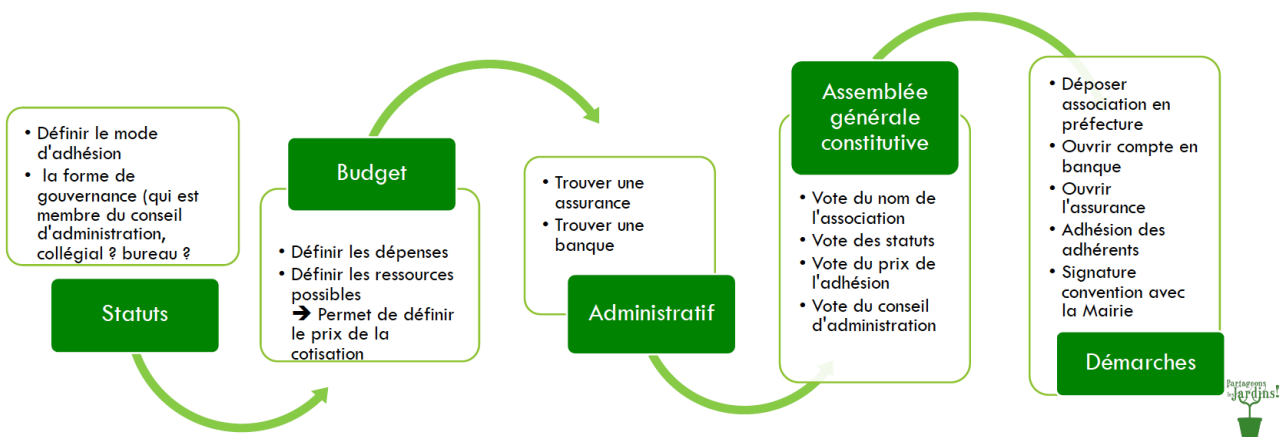


GOVERNANCE

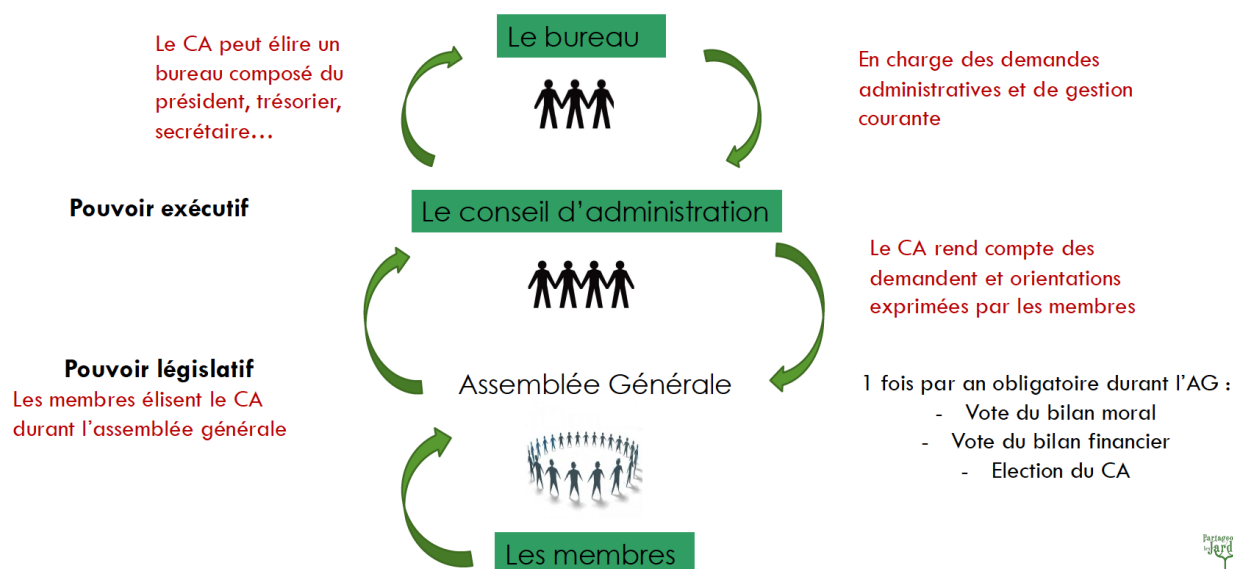
Toutes les étapes passées et à venir étaient positionnées et ensemble elles devaient être remise dans l'ordre. Ce qui a permis de se rendre compte de tout ce qui avait été fait et tout ce qu'il reste à faire.

Puis Alice a fait un topo sur comment monter une association les étapes et les formes de gouvernance

Les différentes étapes pour monter une association



LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE



LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS/TACHES

ADMIN ET VIE ASSOCIATIVE

- ✓ Créer l'association (démarche en ligne préfecture) + suivi des modifications
- ✓ Suivi/modification des statuts de l'association
- ✓ Mise à jour du règlement
- ✓ Gestion de l'assurance
- ✓ Gestion du compte en banque (ouverture et suivi)
- ✓ Suivi du budget/dépenses
- ✓ Remboursement des frais
- ✓ Admin, secrétariat (PV d'assos...)
- ✓ AG à préparer + animer (en lien avec les différentes commissions)
- ✓ Rédaction des comptes rendus des réunions
- ✓ Réserver la salle pour se réunir
- ✓ Suivi de la convention avec la Mairie
- ✓ Relation avec la Mairie
- ✓ Organiser les réunions du conseil d'administration/des commissions

ADHESION

- ✓ Suivi des adhésions et des cotisations à jour
- ✓ Réponses aux demandes de nouveaux adhérents
- ✓ Gestion des nouveaux adhérents : explication du règlement, visite du jardin, attribution de parcelle, adhésion/cotisation
- ✓ Gestion de la liste d'attente
- ✓ Mise à jour du plan des parcelles du jardin
- ✓ Organisation d'un pot d'accueil
- ✓ Gestions des sorties

VIE et ANIMATION DU JARDIN

- ✓ Animation et suivi du jardin collectif
- ✓ Organiser des chantiers collectifs, entretien du jardin
- ✓ Organiser des fêtes du jardin/événements
- ✓ Participer à des événements du quartier, du réseau
- ✓ Organiser/Animer des ateliers thématiques/formation
- ✓ Organiser des assemblées jardinières à chaque saison
- ✓ Faire le lien avec les partenaires

COMMUNICATION/RELATION

- ✓ Créer des outils de communication identité du jardin (logo, site, page Facebook,
- ✓ Créer des documents visuels pour le jardin, à la demande des autres commissions, (panneau dans le jardin...)
- ✓ Gérer la communication entre jardiniers (mail + panneau d'affichage+ WhatsApp...)
- ✓ Gérer la communication extérieure

MATERIEL/BUDGET

- ✓ Achat des outils, matériel divers
- ✓ Coordonner l'entretien des outils
- ✓ Gérer l'organisation des outils
- ✓ Assurer des chantiers
- ✓ Faire les achats
- ✓ Faire des demandes de subvention – monter les dossiers
- ✓ Assurer le lien avec les référents outils

MEDIATION

- ✓ Gestion des conflits
- ✓ Faire vivre le règlement intérieur
- ✓ Relation/médiation avec le voisinage



Un groupe a travaillé sur la gouvernance afin de faire une proposition.

Il avait à sa disposition :

- Ce qu'il avait été proposé lors des dernières réunions
- Des modèles de statuts
- La liste des tâches à effectuer par commissions

Ce premier travail permettra lors de l'AG d'échanger et valider pour compléter les statuts.

GROUPE 1 :

Type de membres (actif – acteurs – foyer/individuel, sympathisant...)	Actifs : adhérents et acteurs, collectivités, école Chaque adhérent doit faire partie d'une commission (faire 2 souhaits de commission à l'inscription)
Conditions pour être membres du CA/Bureau	
Durée du mandat :	2ans renouvelable par moitié tous les ans. Dans l'objectif d'impliquer au maximum
Nombre de membres du CA :	4 membres
Composition du bureau :	Collégiale – 4 co présidents 4 présidents (1 président par commission) Chacun des 4 représentent leurs commissions
Mode d'élection :	Par assemblée générale
	Chaque commission propose un ou deux membres <u>Commissions :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Admin/Vie associative + médiation (dans un premier temps)➤ Adhésion (+demande de sub)➤ Vie et animation du jardin + matériel et budget➤ Communication/relation

GROUPE 2 :

Type de membres (actif – acteurs – foyer/individuel, sympathisant...)	Adhérents → Membres des commissions
Conditions pour être membres du CA/Bureau	Adhérent à l'asso Volontaire Être membre d'une commission
Durée du mandat :	1an renouvelable par moitié tous les ans. Mais trouve que tous les 2ans est une bonne idée pour éviter cassure
Nombre de membres du CA :	4 commissions minimum dont 4 référents minimum Composition du bureau/CA = référents des commissions
Composition du bureau :	Collégiale – pas de bureau – conseil d'administration Représentant des commissions Chacun des 4 représentent leurs commissions
Mode d'élection :	AG 1 voix par adhérent
	<u>Commissions :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Adhésion➤ Admin➤ Budget/matériel/achat➤ Com/Relation➤ Vie et animation du jardin

Le choix de gouvernance sera peaufiné et validé lors de l'AG à la prochaine réunion.

BUDGET

INFO POUR LE BUDGET :

Division type parcelles individuelles proposées dans le plan (possible de le revoir)

2 parcelles de 100m²

5 parcelles de 50m²

14 parcelles de 25m²

= 800m² parcelles individuelles

Jardin collectif = environ 800m²

Au 27 mars 2025

78 personnes inscrites sur la liste

Eau

Pour 100m² de culture de jardin paillé

On compte 1 cuve de 1000L par semaine de juin à septembre

Et 200L/semaine d'octobre à Mai

→ Soit pour 100m² de potager environ 14m³ de besoin en arrosage annuel

Prix de l'eau : 2,49€/m³

+ 4.40 € TTC/m³ du 1er juin au 31 octobre 2024 (tarif Toulouse !)

Pour une parcelle de 100m² = 34,86^E/an

Pour une parcelle de 20m² = 3m³/an = 7^E/an

Pour un jardin de 1000m² dont 700m² cultivé compter environ 112m³ soit 278€/an

Ex jardin de Bourbaki

Jardin de 1000m² (environ 600m² cultivé) avec 25 adhérents, parcelle de 10 à 40m²

Consommation eau en 2024 : 75m³ soit 320€

Différents Points ont discuté :

- **Banque : Crédit Mutuel**

Le Crédit Mutuel a été retenu pour ses services adaptés aux associations. Ce choix est également conforté par le fait que la majorité des jardins partagés travaillent déjà avec cette banque, preuve de sa pertinence pour ce type de structure. Par ailleurs, les frais de gestion sont souvent offerts la première année.

- **Assurance : MAIF**

La MAIF a été choisie pour son offre spécifique aux associations. Elle présente l'avantage de ne pas exiger de responsabilité civile individuelle pour chaque adhérent et couvre les événements organisés, y compris ceux impliquant la location de salles.

À noter : le tarif de l'assurance double lorsque le nombre d'adhérents dépasse 50.

- **Eau et électricité**

Il n'y aura pas de frais d'ouverture de compteur ni d'abonnement, car l'eau et l'électricité seront directement raccordées aux services techniques.

Le jardin sera alimenté en priorité par l'eau de puits et l'eau de pluie récupérée sur les toits (kiosque et services techniques), ce qui devrait éviter toute facturation d'eau potable.

- **Outils**

Il est proposé de fournir un kit de base pour chaque cabanon, contenant le minimum nécessaire pour jardiner.

- **Paille**

Des partenariats pourront être envisagés pour l'approvisionnement en paille.

- **Adhésion**

L'objectif est que le prix de l'adhésion couvre les frais fixes de l'association (banque, assurance, administration, animation). Elle est donc estimée à **15 €**.

Un adhérent ayant déjà réglé une cotisation individuelle ne sera pas tenu de payer une cotisation collective.

- **Tarification collective**

Des discussions sont en cours concernant le montant de la cotisation collective. Le tarif de 15 € pourrait être revu à la baisse, car la démarche d'un collectif diffère de celle d'un individu, et il semble important de la prendre en compte dans la grille tarifaire.

- Il est proposé de faire des « adhésions suspendues » ou un tarif solidarité
- Il sera à chercher des dons et subventions.

DEPENSES		RECETTES				
		<i>Nbre</i>			<i>€</i>	<i>Total</i>
Eau	100 €	Adhésion individuelle	50	15 €	750 €	
Ouverture du compteur		Adhésion asso			0 €	
Électricité	0 €					
Assurance association + matériel	154 €	Cotisation m2	500	2,5 €	1 250 €	
Franchise matérielle (si sinistre)	0 €	Cotisation jardin collectif	25	15	375 €	
Banque	44 €					
Petits aménagements (Récupérateurs d'eau)	200 €	Subventions			500€	
Achat parcelle collective (vitrine)	500 €	Mecenat				
Paille	200 €	Don			50€	
Frais administratifs et communication	50 €					
Outils communs	1 500 €					
Animation, évènements	150 €					
TOTAL	2 898 €				2 925 €	

RECETTE - DEPENSE	27,00 €
--------------------------	----------------

Ça sera à valider lors de l'AG.

Modalités d'adhésion et de cotisation :

Il a été adopté les principes suivants :

Adhésion annuelle individuelle : 15€ par foyer

Personne morale : non définis

Cotisation : 2,50 € par m² de parcelle cultivée.

Jardin collectif : 15€

Règles d'adhésion :

- L'adhésion est annuelle et sur l'année civile (même si en cours)
- Le montant sera redéfini chaque année à l'AG
- Seuls les adhérents sont considérés comme membres de l'association et disposent d'un droit de vote.
- Les non-adhérents (par exemple, un conjoint non adhérent) sont sous la responsabilité de l'adhérent qui les accompagne.
- Chaque foyer peut choisir d'adhérer dans son intégralité, permettant ainsi à tous ses membres de participer activement à la vie de l'association et de voter.

Exemple de calcul :

Pour une parcelle individuelle de 25 m² :

- Adhésion : 15 €
- Cotisation : $25 \text{ m}^2 \times 2,5 \text{ €} = 62,5 \text{ €}$
- **Total** : $15 \text{ €} + 62,5 \text{ €} = 67,5 \text{ €}$

Pour une parcelle individuelle de 100 m² :

- Adhésion : 15 €
- Cotisation : $100 \text{ m}^2 \times 2,5 \text{ €} = 250 \text{ €}$
- **Total** : $15 \text{ €} + 250 \text{ €} = 265 \text{ €}$

Pour la parcelle collective

10 € d'adhésion + 15€ = 25€

Pour les membres sympathisants ou d'honneur :

- Adhésion : 15 €

Prochains rendez-vous...

Notre prochain rendez-vous sur site sera le **Mercredi 7 Mai à 18h** sur le jardin pour un point sur la création de l'asso et un apéro partagé (chacun ramène un petit quelque chose). Nous affinerons le règlement intérieur et la gouvernance. Nous vous invitons à continuer d'échanger sur ces thématiques d'ici là !

➔ Retrouvez tous les comptes rendus et documents sur le projet sur le drive en accès libre : <https://drive.google.com/drive/folders/1rOwwcdnLq1CUIcm5VIBzmTJJSxcKenv?usp=sharing>
Ne pas hésiter à envoyer des retours entre les réunions, notamment si vous ne pouvez pas être présent pour que ça soit transmis à l'ensemble du groupe.